



Egalite professionnelle

Le mois dernier, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a rendu un rapport "pour une mise en œuvre soucieuse de l'égalité entre les femmes et les hommes".

Après avoir dressé plusieurs constats, le rapport formule 18 recommandations dont certaines pourraient vous être utiles :

- Intégrer le sujet de l'égalité professionnelle dans toutes ses dimensions dans les accords collectifs sur le télétravail (ou à défaut, dans les chartes) et inversement introduire un thème dédié au télétravail dans les accords relatifs à l'égalité professionnelle/QVCT.
- Circonscrire le nombre de jours télétravaillables par semaine afin que le télétravail à 100 % soit limité à des situations exceptionnelles encadrées et instaurer des réunions d'équipe en présentiel pour prévenir le risque d'isolement.
- Garantir l'effectivité du droit à la déconnexion.
- Former les managers au management des salariés en télétravail ou en travail hybride.
- Intégrer dans le DUERP les risques liés au télétravail en tenant compte de l'impact différencié de l'exposition aux risques en fonction du sexe et mettre en place un plan d'action adapté.
- Intégrer des indicateurs « télétravail » dans la partie égalité professionnelle de la BDESE.

[Télécharger ici](#)